

Privas, le **– 8 DEC. 2025**

**Bureau des collectivités locales**

Affaire suivie par : Sandra AIACH  
Tél. : 04 75 66 50 95  
pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

**Le préfet de l'Ardèche**  
à

Mesdames et Messieurs les maires

En communication à :

- Madame la sous-préfète de Tournon-sur-Rhône
- Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Ardèche
- Madame la directrice départementale des finances publiques
- Monsieur le président de l'association des maires et des présidents de communautés de l'Ardèche
- Monsieur le président de l'association des maires ruraux de l'Ardèche
- Monsieur le directeur diocésain de l'enseignement catholique de l'Ardèche

**Objet :** coût moyen par élève des écoles publiques ardéchoises.

**Réf. :** mon courrier du 22 septembre 2025 relatif à l'enquête auprès des communes pourvues d'une école publique.

L'enquête ci-dessus référencée a permis d'établir le coût de fonctionnement moyen par élève des classes élémentaires et maternelles publiques du département sur la base des comptes administratifs 2024.

Après exploitation des questionnaires qui m'ont été retournés, le coût moyen départemental par élève est fixé, à compter de l'année 2025-2026 et jusqu'à la prochaine actualisation, à :

- **606 €** pour les élèves des classes élémentaires ;
- **1 957 €** pour les élèves des classes maternelles.

**Le coût moyen départemental ne sert pas à fixer le montant des forfaits de répartition intercommunale des charges des écoles, qui doivent être établis en fonction des coûts réels de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil.**

**Le coût moyen départemental sert de référence aux communes dépourvues d'école publique pour définir le montant de leur contribution aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat, en application de l'article L.442-5-1 du code de l'éducation.**

Je vous remercie pour votre large participation à cette enquête.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire qui vous serait utile.

Le préfet,

Pour le préfet  
Le secrétaire général

John BENMUSSA